



Bureau communautaire du jeudi 28 janvier 2016

Compte-rendu de séance

Le bureau communautaire s'est réuni le jeudi 28 janvier 2016, à 18 Heures à l'hôtel de communauté, à Plabennec.

Date de la convocation : 20/01/2016

Nombre de membres : 14

Quorum : 8

Nombre de membres présents ou remplacés : 14

Dominique Bergot	présent	Nadège Havet	présente
Christian Calvez	présent	Yann Le Louarn	présent
Laurent Chardon	présent	Andrew Lincoln	présent
Christine Chevalier	présente	Jean-Yves Roquinarc'h	présent
Marie-Annick Creac'hcadec	présente	Roger Talarmain	présent
Bernard Gibergues	présent	Guy Taloc	présent
Philippe Le Polles	présent	Jean-François Treguer	présent

Assistaient également à la réunion : Loïc Guéganton, maire de Saint-Pabu, Yannig Robin, maire de Plouguerneau, Yannick Coroller, Paul Deuff, Guénolé Stéphan, Sophie Auvery, Benoît Vinet et Rachel Héliès de la CCPA.

Points abordés :

1- Projets de budgets 2016 – Jean-François TREGUER.....	2
2- Participations 2016 – Jean-François TREGUER.....	2
3- Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) – Demande de subvention 2016 – Marie-Annick CREAC'HCADEC.....	3
4- Avenant n°2 au contrat de territoire – Christian CALVEZ.....	3
5- Transfert de compétence eau et assainissement – Assistance à maîtrise d'ouvrage – Lancement d'une consultation pour une étude de faisabilité et d'accompagnement des compétences assainissement collectif, alimentation et distribution en eau potable – Christian CALVEZ.....	6
6- Mouillages de l'Aber-Benoît – Réduction du nombre de mouillages – Christian CALVEZ.....	10
7- Régie d'avances concernant les frais de mission des élus et des agents – Modification de son fonctionnement – Jean-François TREGUER.....	10
8- Marchés déchèteries et points éco-propreté - Mandat au Président – Christine CHEVALIER.....	10
9- Abers 2016 – Participation de la CCPA – Christian CALVEZ.....	11

Avant la séance, le Président souhaite la bienvenue à Benoît Vinet, recruté au poste de responsable de la planification urbaine et aménagement depuis le 15 janvier et indique la reprise de fonction de Sophie Auvray, directrice des services techniques, depuis le 18 janvier.

I- Projets de budgets 2016 — Jean-François TREGUER

Etudiés lors de la commission d'administration générale du 26 janvier, les projets de budgets sont présentés et commentés en séance.

Les tableaux récapitulatifs, pour le budget principal et les budgets annexes, synthétisant les inscriptions proposées, transmis aux membres du bureau, sont présentés et commentés en séance.

Lors des échanges, le Président précise que la DSC complémentaire pour 2016 sera réduite de moitié au projet de budget. Il répond également à Andrew Lincoln en indiquant que la baisse des inscriptions concernant les subventions constituera un ajustement permettant de tenir compte des réalisations réelles. De plus, Christine Chevalier, rejointe par Yann Le Louarn, indique qu'il serait souhaitable de présenter le budget déchets en commission « déchets » avant sa présentation devant les réunions de bureau et conseil de communauté.

Le bureau émet un avis favorable à ces propositions qui seront présentées lors de la prochaine séance du conseil communautaire du 11 février.

2- Participations 2016 — Jean-François TREGUER

Le tableau figurant ci-dessous présente l'ensemble des participations demandées à la communauté de communes au titre de l'exercice 2016. Il a été établi en fonction des informations dont dispose la communauté à cette date. Par conséquent, les montants pourront être affinés lors de la présentation qui sera faite au conseil communautaire du 11/02/2016.

Organismes	Appels 2016	Versements 2015	Observations
Syndicat Mixte du Pôle Aquatique Abers-Lesneven	490 000 €	418 483€	Retour à un versement « normal » soit 490 000€ à provisionner pour 2016.
Office de Tourisme du Pays des Abers	188 000 €	190 470€	
ADEUPa	40 013 €	37 071€	1€/habitant contre 0,93€/hbt en 2015
Pôle métropolitain Pays de Brest	95 049 €	92 817€	+ 2 232€ soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2015
Agence de développement du Pays des Abers et de la Côte des Légendes	65 000 €	88 085€	Provision compte tenu de la fin programmée de l'Agence en 2016
Brest Terres Océanes	38 000€	18 575€	1/2 année versée en 2015 du fait du retardement de la mise en activité de BTO (01/07/2015)
Mission locale	55 638 €	55 638€	1,40€/habitant

Le Président précise que la participation de l'ADEUPa connaît une hausse depuis 3 ans. Leur convention collective ayant été dénoncée, 3 agents n'ont pas été remplacés. Le montant de leur participation demandée devrait, à présent, suivre le cours de l'inflation.

Le bureau communautaire émet un avis favorable au versement de ces participations. Elles seront présentées au conseil communautaire lors de sa prochaine séance du 11 février.

Idbc280116

Créé en 1993, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est une association qui contractualise avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle afin de construire des parcours pour l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Depuis 2006, la Communauté de Communes du Pays des Abers emploie une chargée de relations entreprises (CRE).

La CCPA a signé un protocole pour la période « 2014-2020 » qui concerne la mise en œuvre du PLIE sur le Pays de Brest. Les signataires se doivent de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter la réalisation des actions initiées dans le cadre du PLIE.

Dans cette nouvelle programmation, la mission de la CRE est davantage axée vers l'accompagnement des entreprises du territoire de la CCPA ; un référent de parcours est chargé du suivi des participants.

Le financement du poste de CRE est assuré par le Fonds Social Européen à certaines conditions et notamment l'approbation du plan de financement prévisionnel. La CCPA doit présenter un plan de financement prévisionnel respectant l'équilibre du taux d'intervention du Fond Social Européen qui ne peut excéder 50 % du coût total éligible de l'opération.

Le PLIE du Pays de Brest s'engage, quant à lui, à apporter une contribution au financement de ce projet au titre de ses crédits ordinaires pour l'année 2016.

Une convention entre le PLIE du Pays de Brest et la CCPA devra être signée afin de préciser les modalités de ce cofinancement affecté uniquement à la réalisation de l'opération CRE pour la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour l'exercice 2016 est le suivant :

Dépenses 2016		Recettes 2016	
Dépenses directes	41 398 €	Financement Fonds Social Européen sollicité	23 804 €
Forfait de 15 % des coûts indirects sur les dépenses directes de fonctionnement	6 210 €	Dotation crédit ordinaire engagée du PLIE du pays de Brest	23 804 €
Total	47 608 €	Total	47 608 €

Le bureau communautaire, à l'unanimité, :

- **approuve le financement sus-visé,**
- **mandate le Président pour signer avec le PLIE du Pays de Brest la convention relative à l'appui financier pour la mise en œuvre de la mission du chargé de relations avec les entreprises et solliciter la subvention du FSE au titre de l'année 2016.**

4- Avenant n°2 au contrat de territoire – Christian CALVEZ

D'une durée de 6 ans, les contrats de territoire ont été mis en place en 2008. Ils répondent à l'ambition de fédérer les acteurs d'un territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, autour d'une analyse partagée des forces et des faiblesses de leur territoire et d'un projet de développement concerté.

En 2014, le Conseil général a approfondi le processus en lançant les « contrats de territoire de 2^{de} génération ».

L'année 2015 est celle de la poursuite de la démarche avec la signature et la mise en œuvre opérationnelle du contrat approuvé à la séance plénière du conseil départemental de janvier et voté par le conseil de communauté le 12 février 2015.

Depuis cette date, des modifications au contrat ont été nécessaires et sont présentées ci-dessous.

A noter que les demandes d'inscription de deux projets n'y figurent pas, a priori faute de transmission dans les délais impartis.

Les deux projets concernés sont :

- 1) L'aménagement des abords du croisement rue Notre Dame (route départementale) et rue de Riverieux sur la commune de BOURG BLANC.
- 2) Le terrain synthétique de PLABENNEC (qui sera utilisé par les élèves du collège public NELSON MANDELA de la commune).

Les deux communes intéressées souhaitant engager les travaux dans les prochaines semaines, toutes les dispositions ont été prises en ce sens. Cependant l'absence de cette inscription dans l'avenant n° 2 met en péril leur réalisation. Par conséquent, un courrier a été adressé à la Présidente du Conseil Départemental pour lui demander que ces deux dossiers puissent être intégrés dans le contrat de territoire, comme prévu initialement, avec la garantie d'une participation financière du Département au titre de l'exercice 2016.

En octobre 2016, une révision générale à mi-parcours du contrat est envisagée.

Code action	Projet	Montant du projet	Modalités de financement	Montant plafond Cd29
CT CCPA_DAEEL_01_01	Mise en œuvre d'un PIG intercommunautaire relatif à l'amélioration de l'habitat privé (en lien avec CCPLCL et CCPI) MO : CCPA		30% d'un plafond de 60 000 € (33,50% de la subvention de 18 000€ pour le Pays des Abers)	6 030 €
CT CCPA_DCSJ_01_12	Festival « printemps des arts de la rue » MO : CCPA		Subvention de fonctionnement en 2016 selon les critères du dispositif de soutien aux festivals soit 20% du budget artistique plafonné	6 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_15	Création d'un complexe sportif à Mézéozen à Lannilis comportant : 1) une piste d'athlétisme, 2) un terrain synthétique et un terrain multisports MO : Commune de Lannilis	1) 1 M € 2) 1 M €	10 % compte tenu du caractère structurant du projet	300 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_20	Mise en réseau des écoles de musique de la CCPA et de la CCPLCL MO : EPCC Ecole de Musique du Pays des Abers – Côte des Légendes		Subvention de fonctionnement pour 2016 dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle et conformément au schéma départemental des enseignements artistiques (aide aux postes)	50 000 €
CT CCPA_DDC_01_70	Extension de l'école publique de 2 classes + rangements + sanitaires + préau à Plouguin MO : Commune de Plouguin	330 000 € (de dépenses subventionnables)	10%	60 000 €
CT CCPA_DPAPH_01_29	Fonctionnement du CLIC des Abers MO : Hôpital de Lesneven		Subvention de fonctionnement pour l'année 2016	37 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_30	Soutien au poste de coordination jeunesse MO : Commune de Landéda		Subvention de fonctionnement pour 2016 sous réserve de répondre aux critères de la politique départementale	7 650 €

CT CCPA_DD_02_33	<p>Dotation au titre des aménagements cyclables</p> <p>Projets repérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la véloroute des Abers, projet d'intérêt départemental, travaux de sécurisation de 2 carrefours en cours, itinéraire majoritairement réalisé. - Saint Pabu : aménagement d'une piste mixte - Landéda : rabattement vers la ligne car car Penn Ar Bed à Ste Marguerite - Aménagement d'une véloroute reliant Plouvien - Lanarvily - Le Drennec - Kersaint-Plabennec - Itinéraires du schéma communautaire et notamment : • Plouguerneau : aménagement d'une voie verte • Plouguin : aménagement de pistes cyclables en desserte du bourg • Liaison Plouguin - Saint-Pabu en lien avec le projet Plouguin – Ploudalmézeau <p>MO : communes</p>		Dotation territoriale en déclinaison territoriale du schéma départemental vélo	480 000 €
CT CCPA_DAEEL_03_36	<p>Gestion des espaces naturels sensibles et de la randonnée</p> <p>MO : CCPA</p>		Subvention de fonctionnement pour 2016	24 829 €
CT CCPA_DCSJ_03_39	<p>Soutien Association de l'écomusée des goémoniers</p> <p>Soutien aux programmations culturelles et au développement des publics de l'association</p> <p>MO : Association</p>		Subvention de fonctionnement pour 2016	35 000 €
CT CCPA_DDEI_03_65	<p>Création d'un parcours de pêche labellisé "Famille" - commune de Bourg Blanc</p> <p>MO : Fédération départementale des associations Agréées de pêche et de Protection du Milieu Aquatique</p>		Travaux et aménagements : 15 % du montant hors taxes, plafonnés à 70 000 €. Avec un seuil de dépenses éligibles de 5000€	15 000 €
CT CCPA_DDEI_03_66	<p>Renouvellement de la flottille du centre nautique de Plouguerneau</p> <p>Maître d'ouvrage : Centre nautique de Plouguerneau</p>		Montant et modalités définis en fonction de la nature de l'acquisition	En fonction de la typologie des supports

Le président rappelle que les communes ont la charge de préparer les dossiers et de les envoyer au Conseil Départemental. Le rôle de la communauté est de donner un avis, qui est le plus souvent favorable.

Le bureau communautaire émet un avis favorable à ce projet d'avenant. Ce point figurera à l'ordre du jour du conseil communautaire du 11 février prochain.

5- Transfert de compétence eau et assainissement – Assistance à maîtrise d'ouvrage – Lancement d'une consultation pour une étude de faisabilité et d'accompagnement des compétences assainissement collectif, alimentation et distribution en eau potable

— Christian CALVEZ

2dbc280116

Éléments contextuels :

Lors de la présentation des principales dispositions de la Loi Notre, le 5 novembre dernier, et des conséquences locales de son application a été évoquée l'hypothèse d'un transfert des compétences eau et assainissement et de son éventuelle anticipation au 1^{er} janvier 2018 au lieu du 1^{er} janvier 2020, date à laquelle ces transferts seront obligatoires. L'objectif de cette anticipation étant de maintenir la dotation bonifiée d'un montant de 344 000 € (valeur 2015).

En conséquence, il est proposé que la CCPA engage une réflexion sur l'intégration de deux nouvelles compétences « assainissement et alimentation en eau potable ».

Recours à un cabinet d'étude :

Compte tenu de la complexité du sujet, il paraît indispensable de confier à un cabinet spécialisé l'étude de faisabilité ainsi que l'accompagnement au transfert des compétences assainissement collectif, alimentation et distribution en eau potable.

Les principaux objectifs de cette étude sont de pouvoir appréhender en amont de toute décision politique, les incidences techniques, financières, fiscales, administratives, organisationnelles, juridiques,... de ces transferts de compétence.

En cas d'accord du bureau,

- dans un premier temps, le prestataire en charge de la réalisation de cette étude devra prendre connaissance et s'approprier le fonctionnement actuel de ces services gérés, aujourd'hui, à l'échelle communale.
- dans un deuxième temps, à la lumière de ces éléments, le prestataire devra mettre en avant toutes les incidences de ces transferts.

Contenu de la mission :

La mission portera sur les compétences « assainissement collectif, alimentation et distribution en eau potable ».

Le contenu des deux étapes présentées ci-dessous concerne à la fois l'assainissement collectif, l'alimentation et distribution en eau potable.

Pour les rendus de ces deux étapes, il sera demandé au prestataire en charge de l'étude de différencier trois sections distinctes pour traiter respectivement des trois scénarios suivants :

1. Intégration de l'assainissement collectif seul,
2. Intégration de l'alimentation en eau potable seule,
3. Intégration de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif simultanément.

Etat des lieux :

Lors de la première rencontre, la CCPA diffusera au prestataire en charge de l'étude, toutes les données collectées auprès des communes.

Au-delà des éléments fournis par la CCPA, la mission consistera également à récupérer toutes les données complémentaires nécessaires existantes afin de pouvoir dresser :

- **Un diagnostic technique** permettant d'appréhender d'une manière générale, le fonctionnement actuel de ces compétences sur le territoire (organisations, moyens humains, contrats en cours,..).

En outre, ces éléments permettront d'inventorier l'ensemble des biens et des projets (en cours et prochains

prévus par les maîtres d'ouvrages actuels) liés à l'exercice de chaque compétence ainsi que d'estimer la vétusté de ces biens (en s'appuyant lorsqu'elles ont été réalisées, sur les études patrimoniales réalisées par les communes).

- **Un diagnostic financier** pour mettre en avant les charges à transférer (actif des communes, emprunts réalisés,...) ainsi que les pratiques tarifaires actuelles.

Dans cette phase d'état des lieux, le prestataire s'attachera à récupérer toutes les données nécessaires afin de pouvoir mettre en avant, dans la partie prospective, l'ensemble des avantages et inconvénients de ces transferts.

Prospective :

Dans la perspective d'une prise de compétence communautaire, le prestataire s'attachera à mettre en avant les aspects suivants :

Les aspects juridiques et techniques pour :

- définir les contours de la compétence (études, travaux, maintenance, équipements...);
- analyser les modalités juridiques d'une prise de compétence communautaire ;
- définir et anticiper les investissements à réaliser dans le futur, en intégrant les évolutions des populations communales en lien avec les projets d'aménagement urbain à venir :

Les aspects ressources humaines et gestion du personnel afin :

- d'engager une réflexion sur les différents systèmes de gestion de ces compétences,
- d'évaluer les besoins en personnels administratifs et techniques (effectifs, qualifications...) pour l'exercice de ces compétences,
- de préciser les modalités de transfert de personnel et apprécier l'impact en matière de réorganisation des services de la CCPA,
- de dégager, après concertation avec les communes et la CCPA, les principales hypothèses d'organisation des services chargés de mettre en œuvre l'exercice de ces compétences sur le territoire.

Les aspects financiers et budgétaires pour :

- évaluer les coûts supportés par les communes (fonctionnement et investissement),
- évaluer les impacts budgétaires et patrimoniaux de ces transferts pour chaque commune (sachant qu'ils ne sont pas au même niveau en terme d'investissements réalisés),
- évaluer, en globalité, les impacts budgétaires et patrimoniaux pour la CCPA (en y intégrant les transferts de charges et de recettes associées),
- établir une grille d'analyse pour apprécier les clefs de répartition d'une redevance différenciée selon les investissements déjà réalisés,
- établir un modèle de convergence des redevances actuelles pour tendre progressivement vers une redevance communautaire d'équilibre unique pour chaque service (eau potable et assainissement), sur une durée variable en fonction des hypothèses fixées (durée d'amortissement par type d'équipement, taux de renouvellement, aménagements tarifaires, etc...).

Au vu des éléments ci-dessus, le prestataire s'attachera à dresser **un bilan global pour chaque compétence** afin de définir les avantages et inconvénients sur les aspects techniques, financiers, fiscaux, administratifs, organisationnels et juridiques.

Déroulement de l'étude (concernant les animations et l'organisation des réunions) :

Une première réunion d'orientation (dite « réunion 0 ») avec le comité technique, le comité de pilotage et le bureau d'études sera organisée pour officialiser le lancement de l'étude et présenter le calendrier, la programmation et les modalités précises de la démarche qui sera engagée.

Le bureau d'études aura transmis préalablement, 2 semaines avant minimum, une note détaillée présentant et explicitant la méthodologie envisagée.

Phase 1 : Etat des lieux- Appropriation du fonctionnement complet des services

La prise de connaissance et l'appropriation du fonctionnement initial des services des communes se feront sur une période de 8 semaines.

Le prestataire sollicitera, si besoin, des rencontres avec les personnes ressources des communes, de la CCPA ainsi que des partenaires directement concernés (agence de l'eau, DDTM...) afin de compléter l'état des lieux.

Un rapport sera présenté avant 4 semaines (au maximum) après avoir appréhendé le fonctionnement et les caractéristiques des services d'assainissement, d'alimentation et de distribution en eau potable des communes, le prestataire retenu en présentera les grandes lignes, dans un premier temps, au comité technique et ensuite au comité de pilotage.

Phase 2 : prospectives

Restitution intermédiaire :

Après avoir appréhendé le fonctionnement des services, le prestataire exposera au comité technique d'abord et ensuite au comité de pilotage de la CCPA une vue d'ensemble des incidences de ces transferts sur les aspects juridiques, techniques, humains, organisationnels, budgétaires, fiscaux et financiers en tâchant de bien mettre en évidences les avantages et inconvénients de ces transferts.

Cette restitution permettra d'engager un échange et de définir certaines orientations le cas échéant.

Le bureau d'études rédigera et adressera à la CCPA un rapport présentant les incidences des transferts sur les aspects juridiques, techniques, humains, organisationnels, budgétaires, fiscaux et financiers.

Restitution finale

A l'issue de la restitution intermédiaire, et suivant les éventuelles demandes de réajustements du comité de pilotage (en présence du comité technique), le prestataire apportera les modifications nécessaires au rapport final et à sa présentation.

Aussi, une dernière présentation de cette étude sera effectuée devant le bureau ou le conseil communautaire de la CCPA.

Si les Maires le souhaitent, les adjoints et/ou conseillers concernés, de même que les responsables administratifs et techniques seront associés à cette présentation.

Toutes les données présentées dans cette phase devront permettre aux élus de pouvoir décider des conditions et modalités de ces transferts de compétences.

Le bureau d'études adressera un rapport final présentant les incidences des transferts sur les aspects juridiques, techniques, humains, organisationnels, budgétaires, fiscaux et financiers + document synthétique + support de présentation.

Tableau récapitulatif des étapes du déroulement de l'étude

Phases	Livrables	Échéances
Lancement	Note méthodologique de présentation + réunion de lancement	2 semaines
Etat des lieux	1 rapport synthétique sur support papier + restitution pour l'état des lieux (+ version informatique .doc)	12 semaines
Prospectives	1 rapport intermédiaire + restitution au comité de pilotage sur les aspects techniques, juridiques, humains, budgétaires, fiscaux et financiers sur support papier (+ version informatique .doc)	10 semaines
	1 rapport final avec restitution au conseil communautaire : document synthétique sous format informatique (power point) et un document sur support papier présentant de manière exhaustive les résultats de la mission (+ version informatique en .doc)	4 semaines

Gouvernance de l'étude :

Comité de pilotage : rôle et positionnement, composition

Pour la première phase de diagnostic et la restitution intermédiaire de la phase de prospectives, le bureau d'études rendra compte de son travail à ce comité qui réalisera ainsi un suivi régulier et la coordination de l'étude.

Son rôle :

- propose, oriente et permet de valider les étapes vues plus haut,
- informe de l'action et des études menées, donne un avis sur les travaux réalisés.

Sa composition : il sera composé des membres du bureau communautaire intéressés, du DGS, de la directrice des services techniques et du directeur des finances.

Comité technique : rôle et positionnement, composition

Son rôle : associer les directions des communes et de la CCPA à la démarche engagée et suivre, orienter et vérifier la fiabilité et la qualité du travail réalisé par le bureau d'études.

Sa composition : les directeurs(ices) des communes et celui de la CCPA. Il pourra être complété avec d'autres partenaires tels que le SEA et tous les autres partenaires ayant une compétence en matière d'eau et d'assainissement le cas échéant.

Outre les réunions de travail avec les services des collectivités, le titulaire définira, en collaboration avec la CCPA, le nombre et la fréquence des réunions à programmer, y compris des réunions publiques, pour mener à bien cette mission. Le comité de pilotage se prononcera, in fine, sur la proposition qui lui sera présentée.

Le candidat précisera le coût de toute réunion supplémentaire et réunion publique à sa proposition de base.

Le Président indique que le lancement de l'étude n'acte pas le transfert de la compétence et de plus, la loi autorise les délégations. Si la compétence devient communautaire, en matière de captage, l'objectif sera d'avoir le meilleur service en terme de qualité et de prix sur l'ensemble du territoire du Pays des Abers.

Loïc Guéganton informe le bureau que 6 communauté de communes, dont Douarnenez, la presqu'île de Crozon et la Cocupaq ont déjà fait le choix de cette étude. Il serait alors utile de les contacter.

Sur proposition du Président, une rencontre avec les Maires, adjoints au Maire et le personnel technique et administratif aura lieu le jeudi 18 février à 14h00. Un courrier sera prochainement adressé.

Les membres du bureau, à l'unanimité, :

- **émettent un avis favorable aux propositions faites ci-dessus relatives à la réalisation d'une étude de faisabilité et d'accompagnement au transfert des compétences « assainissement collectif et alimentation en eau potable »**
- **valident les dispositions relatives à l'institution d'un comité technique et d'un comité de pilotage**
- **autorisent le Président à lancer une consultation sur la base d'un cahier des charges qui reprendrait les dispositions suscitées et à signer les documents contractuels à intervenir**
- **fixent la composition du comité de pilotage et du comité technique, comme indiqué ci-dessus**

6- Mouillages de l'Aber-Benoît – Réduction du nombre de mouillages – Christian CALVEZ

3dbc280116

L'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public maritime du 22 mars 2011 a permis, en 2012, la mise en place de 573 postes de mouillages par la CCPA sur le plan d'eau de l'Aber-Benoît. Pour chacun de ces mouillages, la CCPA verse à l'État une redevance de 75,90€.

En 2015, après bilan des quatre années de gestion du plan d'eau, et afin d'optimiser les placements, le fonctionnement de la ZMEL et limiter les incidents, la CCPA a réaménagé les lignes de mouillages du plan d'eau et diminué le nombre de places en passant de 573 à 503 places. Ces 503 postes de mouillages sont répartis comme suit :

- 164 pour la rive droite (communes de Landeda et de Lannilis)
- 339 pour la rive gauche (commune de Saint-Pabu)

L'étendue de la zone de mouillages correspond à la surface des cercles d'évitage au droit des corps-morts.

Le bureau communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition de modification du nombre de mouillages.

7- Régie d'avances concernant les frais de mission des élus et des agents – Modification de son fonctionnement – Jean-François TREGUER

4dbc280116

Une régie d'avances relative à la prise en charge des frais de déplacements et des repas des élus et des agents, a été instituée par arrêté du 5 octobre 2009.

Il apparaît à ce jour nécessaire de faire évoluer le fonctionnement de cette régie afin notamment de faciliter la réservation de titres de transport (après délivrance d'un ordre de mission signé du Président).

En effet, les réservations de billets d'avion et de train par internet permettent un gain de temps et d'argent manifeste. Cependant ces achats, via internet, ne peuvent être effectués que par paiement direct en ligne et nécessitent donc l'utilisation d'une carte bancaire.

Il est donc proposé :

- d'adosser une carte bancaire au compte de dépôt de fonds ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Trésor Public ;
- d'augmenter de 200€ le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur.

Cela va conduire à modifier l'article 5 de l'arrêté du 5 octobre 2009 : « les dépenses désignées à l'article 4 sont payées en espèces ou par carte bancaire » ainsi que l'article 8 : « le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 200 € ».

Le bureau communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition d'avenant à l'arrêté du 5 octobre 2009.

8- Marchés déchèteries et points éco-propreté - Mandat au Président – Christine CHEVALIER

5dbc280116

Madame Christine CHEVALIER, Vice-Présidente, Présidente de la commission « déchets-SPANC » rappelle au Bureau qu'il convient de renouveler, pour une période de 4 ans, et selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, les marchés d'enlèvement et de traitement-valorisation des déchets en provenance des déchèteries et des points éco-propreté.

Une consultation est en cours, et les propositions techniques et financières doivent être déposées pour le 24 février 2016.

Deux marchés à bons de commandes annuels, avec minimum et maximum, ont été émis :

- Marché N°1 : enlèvement, transfert, transport et traitement ou valorisation des déchets provenant

des déchèteries de la CCPA

- Lot 1 : enlèvement, transfert et transport du verre et des inertes provenant des déchèteries de la CCPA
 - Lot 2 : enlèvement, transfert, transport et traitement ou valorisation des encombrants et incinérables
 - Lot 3 : enlèvement, transfert, transport et traitement ou valorisation du carton et du bois
 - Lot 4 : enlèvement, transfert, transport et traitement ou valorisation des déchets diffus spécifiques (DDS).
 - Lot 5 : enlèvement, transfert, transport et traitement et valorisation de la ferraille et des batteries.
- Marché N°2 : collecte et transport des déchets provenant des points « éco-propreté » de la CCPA
 - Lot 1 : collecte et transport des emballages et des papiers provenant des points »éco-propreté «
 - Lot 2 : collecte et transport du verre provenant des points »éco - propreté «
 - Lot 3 : collecte et transport des ordures ménagères provenant des points « éco-propreté »

Le bureau communautaire, à l'unanimité, mandate le Président pour signer les pièces des marchés à intervenir, après décision d'attribution par la commission d'appel d'offres.

9- Abers 2016 – Participation de la CCPA – Christian CALVEZ

6dbc280116

Les communes littorales de la C.C.P.A., en particulier Saint-Pabu, Landéda et Plouguerneau, ont souhaité saisir l'opportunité de " Brest 2016 " pour que soient proposées sur leur territoire des manifestations festives les jours qui précèdent le début des fêtes maritimes. La C.C.P.A. a été associée à la préparation de ces manifestations.

En 2012, elle avait participé à hauteur de 47 000 € mais s'était heurtée aux difficultés de devenir malgré elle "chef de file" de l'opération, mission à laquelle elle n'était pas préparée, par défaut de moyens et insuffisance des compétences à déployer en matière d'organisation d'événements d'une telle ampleur.

Pour l'édition 2016, les propositions du président de la C.C.P.A. aux maires des communes concernées ont été les suivantes :

- participation financière à la même hauteur que la participation financière des communes (sans valorisation des prestations) dans la limite de 50 000 € ;
- prise en charge directe par la C.C.P.A. , dans cette limite de 50 000 €, des frais de communication et, si cela est jugé utile, d'un transport collectif à partir des communes non littorales vers les lieux des manifestations .
- mise à disposition de ses services techniques aux communes dans la mesure des disponibilités, sans porter atteinte au bon fonctionnement des services et sans recrutement de personnel complémentaire.

Christine Chevalier présente le programme des festivités, qui seront organisées sur le port de l'Aber-Wrac'h les 09 et 10 juillet prochains. Dans les communes de Lannilis, Plouguerneau et Saint-Pabu, des animations locales propres à chaque commune seront mises en place. Elle présente ensuite le budget prévisionnel de la fête et interroge le Président et les membres du bureau sur la participation de la CCPA et des communes.

Après divers échanges, il est convenu que la communauté participe financièrement à la même hauteur que les communes concernées (Landéda, Lannilis, Plouguerneau et Saint-Pabu) pour un montant maximum de 50 000€.

De plus, dans ce cadre financier et en fonction des besoins, elle pourra prendre en charge les frais de transport des communes non littorales vers les lieux de festivité et assurer la communication de l'évènement sur le territoire

Enfin, un appui des services techniques de la communauté pourra être envisagé en complément de celui des communes.

Informations générales :

Une information est faite sur les points suivants :

- Point sur le départ d'un agent de la CCPA : Guérolé Stéphan quittera son poste de responsable finances et ressources humaines en avril. Une déclaration de vacance de poste va être publiée au centre de gestion.
- Commission de suivi de site de la société SCORVALIA (traitement des mâchefers) : Christine Chevalier a récemment participé à la commission de suivi de site de la société SCORVALIA, qui souhaite augmenter sa capacité de 40 000 à 45 000 tonnes.
- Un bref bilan du service ADS est présenté en séance. La commune de Landéda adhérera au service le 1^{er} mai prochain.
- Attribution du marché désamiantage de la Maison du Lac : Il a été attribué à l'entreprise DEM7 pour 132 000€ HT, le chantier devrait durer 2 mois et demi. Concernant la rénovation du bâtiment, la CAO s'est réunie le 22 janvier pour l'ouverture des plis. La communauté a reçu 82 offres réparties sur 13 lots. Les dossiers sont actuellement en cours d'analyse pour la CAO du 12 février.
- Zone de Kerlouis – conclusions de l'enquête publique : Depuis le 07 janvier, l'enquête publique est terminée. Le commissaire enquêteur doit, dans un délai de 30 jours, établir un rapport et ses conclusions. Au terme de l'enquête, le Préfet pourra alors prendre un arrêté déclarant l'utilité publique de l'opération, un arrêté de cessibilité des parcelles, et un arrêté autorisant la réalisation des travaux au titre de la loi sur l'eau.
- Travaux de voirie de Penhoat : Les travaux de réfection de la voirie de Penhoat sont en grande partie finalisés. Les travaux restants aujourd'hui sont la réalisation des accotements en « terre-pierre » par Jardin service. Ce chantier est en attente d'une fenêtre météo (1 semaine sèche). Il devra impérativement être réalisé pour début avril.
- Programme Local de l'Habitat – Evaluation et prorogation – Le transfert de la compétence PLU à la CCPA a des conséquences sur l'articulation entre le PLH actuel et le futur PLUi. Afin d'assurer une continuité dans les politiques locales, la loi ALUR permet à l'EPCI dont le PLH arrive à échéance de proroger celui-ci en attendant l'approbation du PLUi tenant lieu de PLH. La délibération de prorogation doit intervenir avant la date d'échéance ou de fin de validité du PLH soit au conseil du 23 juin 2016.
- Contrat de territoire : avis sur un projet de construction d'une nouvelle bibliothèque par la commune de Coat-Méal : Après une étude menée avec la SAFI et la bibliothèque du Finistère, la commune de Coat-Méal a décidé de construire une nouvelle bibliothèque en extension de la salle polyvalente. Le projet est estimé à 262 500€. Pour une commune de moins de 2 500 habitants, la subvention est de 30 %, plafonnée à 60 000€. La commune demande donc 60 000€ de subvention au titre du contrat de territoire.

Le bureau communautaire donne son accord afin que ce dossier soit transmis au conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Nom	Émargement	Nom	Émargement
Christian CALVEZ		Roger TALARMAIN	
Jean-François TREGUER		Guy TALOC	
Christine CHEVALIER		Dominique BERGOT	
Marie-Annick CREAC'HCADEC		Laurent CHARDON	
Bernard GIBERGUES		Yann LE LOUARN	
Nadège HAVET		Philippe LE POLLES	
Andrew LINCOLN		Jean-Yves ROQUINARC'H	